

NOTICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR REDIGER UNE DEMANDE DE SUBVENTION PSF

Afin de vous aider dans l'élaboration de votre dossier de demande de subvention et plus précisément dans la rédaction de vos actions éligibles PSF, nous vous proposons cette notice explicative ainsi que des catalogues d'actions pour chaque niveau de structures et des modèles de fiches d'actions type.

Ainsi, en fonction de votre projet de structure et vos principaux axes de développement vous pouvez sélectionner les fiches actions type référencées dans le catalogue PSF. Elles ont été spécialement construites en respect des priorités fédérales et en fonction des éléments à renseigner dans le document CERFA. En suivant les conseils et la trame rédactionnelle de ces fiches vous simplifiez l'instruction et maximisez la prise en compte de votre dossier par les équipes fédérales.

Point d'attention : Vous devez remplir un document CERFA par action. Vous présentez par action son budget prévisionnel et le montant financier sollicité pour la mener à bien.

Rappel : Un soin tout particulier doit être apporté à la construction et à la description des actions présentées qui sont deux critères déterminants pour l'obtention d'une subvention. Les projets doivent être lisibles, ce qui implique une grande clarté et une grande cohérence dans les objectifs visés, les actions qui en permettent la déclinaison et les indicateurs d'évaluation attachés.

Cette notice est conçue en 3 parties :

1. Conseils méthodologiques :
 - a. Construction du projet
 - b. Présentation du projet
 - c. Budget du projet
2. Les catalogues d'actions PSF 2024 par niveau de structure
3. Les modèles de fiches actions CERFA

1. Conseils méthodologiques

a. Construction du projet :

Elle se réalise en plusieurs phases, dont le niveau de détail et l'utilité de chacune est à adapter en fonction de l'importance et de la nature du projet présenté :

- La première consiste à déterminer le problème, le besoin ou la situation auquel celui-ci va répondre. En effet, la mise en place d'un projet découle de la formulation d'une problématique à laquelle, par l'intermédiaire d'objectifs et de moyens, celui-ci a vocation à répondre. Il est nécessaire de faire apparaître cette problématique dans la présentation d'un projet lors d'une demande de subvention.
Il s'agit par ailleurs d'une phase essentielle à la construction d'un projet réalisable et solide, car elle permet de poser le cadre.

- Intervient ensuite une phase de programmation au cours de laquelle sont fixés les objectifs du projet. Ils se déclinent en 3 niveaux :
 - Un objectif général qui indique ce que le projet cherche à mettre en œuvre, il donne du sens à l'action.
 - Des objectifs spécifiques qui précisent l'objectif général.
 - Des objectifs opérationnels qui apportent une réponse en termes d'actions aux besoins identifiés (tâches à réaliser). Ils se traduisent d'ailleurs par des verbes d'action.

Des objectifs « SMART », c'est-à-dire : **S**pécifiques, **M**esurables, **A**ccessibles, **R**éalistes et **T**emporisés (fixés dans le temps), facilitent le choix des indicateurs permettant d'en mesurer l'atteinte.

- Enfin, il faut définir des indicateurs qui permettront de procéder à terme à l'évaluation du projet, au regard des objectifs fixés.

Évaluer un projet permet à la fois de réaliser le bilan des actions réalisées au regard des résultats, mais également d'apporter des améliorations à partir des écarts constatés entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé.

Les indicateurs se définissent à partir des objectifs, dont l'arborescence sera plus ou moins développée en fonction du projet. Leur but est de mesurer l'atteinte de ces derniers. Les indicateurs choisis doivent donc permettre de mesurer l'efficacité des actions menées dans le cadre du projet.

Pour cela, chaque objectif opérationnel peut être assorti de 3 types d'indicateurs :

- Des indicateurs de réalisation : ils mesurent ou rendent compte de la mise en place et de la réalisation de l'action, du travail réalisé ainsi que des moyens mis en œuvre ;
- Des indicateurs de résultats : ils recensent et quantifient les effets d'une action pour savoir si le travail et les moyens mis en œuvre ont produit les effets attendus ;
- Des indicateurs d'impact : ils mesurent les retombées plus globales, les conséquences de l'action à moyen et long terme, parfois inattendues.

b. Présentation du projet :

- ✓ Intitulé :

L'intitulé d'un projet a vocation à en donner une idée globale, en retranscrire la philosophie générale et les valeurs qu'il vise à réaliser. Il doit permettre de saisir les intentions ou ambitions poursuivies.

- ✓ Objectif(s) :

Présentez l'objectif général du projet ainsi que les objectifs spécifiques qui l'accompagnent. Il est important de contextualiser ce projet en décrivant les raisons qui en motivent la mise en œuvre. La phase de diagnostic évoquée plus haut sera donc très utile.

Un projet relevant du développement des activités fédérales doit s'inscrire dans les axes de développement prioritaires définies dans le PSF. Ainsi, les objectifs du projet doivent participer à l'atteinte des objectifs visés par le PSF.

En d'autres termes, il faut identifier et associer les objectifs prioritaires du PSF, à la réalisation desquels contribue le projet, objet de la demande de subvention.

✓ Description :

Cette partie est dédiée à la présentation de la phase opérationnelle du projet. Déclinez les objectifs opérationnels, et par extension, les actions, activités ou opérations mises en œuvre et leur calendrier. Il s'agit de donner une vision concrète et construite du projet pour permettre aux financeurs de percevoir ce que vous souhaitez réaliser pour atteindre l'objectif général.

✓ Moyens matériels et humains :

Les moyens et les objectifs, trop souvent confondus, sont bien distincts : la mise en œuvre d'une action dans le cadre d'un objectif n'est pas un moyen. Par exemple, publier un guide pour permettre la montée en compétences n'est pas un moyen. En revanche, les ressources mobilisées pour réaliser ce guide sont des moyens, par exemple si une équipe de bénévoles est dédiée à cette tâche. La présentation des moyens alloués au projet, d'une part, montre que vous avez réfléchi matériellement à la faisabilité de ce projet et, d'autre part, permet d'éclairer un financeur sur la manière dont pourra être utilisée tout ou partie de la subvention sollicitée.

✓ Évaluation :

L'évaluation permet de mesurer l'efficacité, la pertinence et l'impact de votre projet. Elle est utile même si vous ne prévoyez pas de pérenniser votre projet. Il est donc nécessaire de définir des modalités d'évaluation réalistes et réalisables. De plus, ici encore, montrer que l'évaluation a été anticipée et prise en considération est un indice de qualité du projet présenté.

Vous pouvez vous poser ces quelques questions : mes objectifs ont-ils été atteints ? Ai-je utilisé les bons outils ? Mon plan d'actions a-t-il été en cohérence avec mes objectifs ? Ai-je bien estimé les dépenses et les recettes ? Le public a-t-il répondu présent ? Quel a été l'impact de mon projet sur le territoire ciblé ?

c. Budget du projet :

La construction et la présentation du budget de chacun des projets répondent aux mêmes règles que pour le budget prévisionnel de l'association.

Le budget d'un projet a pour objet de mettre en chiffres les moyens à mobiliser pour la réalisation des objectifs dudit projet, et de les confronter aux ressources dont dispose l'association et celles dont elle aura besoin. Ce budget doit en montrer le caractère réaliste et réalisable, donc viable sous conditions de soutiens financiers.

Voici quelques conseils pour élaborer vos budgets prévisionnels :

➤ Au niveau des charges, penser à bien identifier :

▪ **La valorisation des ressources humaines à travers :**

- Le temps de bénévolat
- La rémunération et les charges du personnel de vos salariés mobilisés sur l'action (= *proratisation du coût du poste chargé x le nombre d'heures travaillées*) en tenant compte de l'ensemble du temps de travail engagé : de la phase de formalisation du projet et montage des dossiers, jusqu'au pilotage et coordination opérationnelle de l'action + le temps passé pour le traitement et l'élaboration du bilan.

Il s'agit ici, à travers l'organisation de vos actions de prendre en compte l'implication des salariés sur les projets mis en œuvre en valorisant les coûts de poste proratisés. A ce titre, merci de bien noter que les demandes de financement concernant la création d'emploi ne sont pas acceptées, via le PSF. Pour cela, il faut solliciter d'autres dispositifs et/ou mesures d'aides de financement des emplois (ANS emplois, collectivités régionales, ...)

- **Les frais de fonctionnement**

- Charges fixes de fonctionnement de la structure estimées au prorata du temps de mise en œuvre de l'action
- Le coût des déplacements
- Frais d'hébergement

- **Les frais techniques**

- La mise à disposition et/ou l'achat de matériel techniques et pédagogiques (dans la limite de 500€ HT unitaire pour l'achat de matériel)
- La mise à disposition d'équipements et notamment la location de lignes de d'eau
- Les frais pédagogiques liées au suivi de formations fédérales

- **Les frais de communication** (fabrication de flyers, frais d'envoi, ...)

➤ En termes de produits, penser à bien prendre en compte l'ensemble des recettes liées à :

- Les fonds propres de la structure
- La participation de vos partenaires institutionnels en indiquant le montant financier sollicité auprès de l'ANS, mais aussi la participation des collectivités, crédits territoriaux
- La participation de vos partenaires techniques
- Les éventuels partenaires privés

Comme pour les dépenses, la part des recettes par action doit également être proratisée selon le temps estimé de mise en œuvre de l'action.

2. Les catalogues d'actions PSF 2024 par niveau de structures

ACTIONS ELIGIBLES LIGUES

OBJECTIFS OPERATIONNELS	LIGUES - ACTIONS PSF 2024	Instruction
Développement de la pratique	Former les encadrants et professionnaliser les structures de la Fédération	Nationale
	- Organisation de stages supports pour engager des formations d'éducateurs ADN	
	- Mise en œuvre de sessions de formation des dirigeants bénévoles et/ou des officiels	
	- Journée promotion bénévoles – recrutement/ valorisation des bénévoles	
	- Accompagnement à la structuration des comités et des clubs	
	Féminisation de la gouvernance et de l'encadrement	
	- Formations aux fonctions de dirigeantes et/ou d'officielles	
	- Organisation de rencontres entre les éducatrices et/ou les dirigeantes	
	Identification, organisation et animation des ETR (5 disciplines) *	
	- Animation territoriale, regroupements régionaux, détection	
	Equipements	
	- Soutien à la gestion d'équipements (DSP)	
	- Accompagnement des collectivités aux projets de création et/ou de rénovation d'équipement	
	Outre-Mer	
	- Actions sportives spécifiques : aides déplacements nageurs, aides achats matériels sportifs inférieurs à 500€ unitaire HT, organisation de compétitions et stages sportifs, ...	
Augmenter le nombre de licenciés via la promotion des activités de la FFN		
- Proposer un événement de promotion des activités de la FFN		
- Développer une activité dans un nouvel espace de pratique		
Fidéliser les licenciés		
- Manifestations ou animations sportives à destination des pratiquants non-compétiteurs		
- Regroupements sportifs Natation à destination des pratiquants non-compétiteurs ET en collaboration avec une association d'une autre discipline (multisport) ou d'une association socio-culturelle (multi-activité)		
Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Lutte contre les violences et les discriminations	
	- Organiser des actions de sensibilisation aux violences	
	- Actions d'inclusion à destination des publics en situation de handicap mental ou physique	
Accession au sport de HN** <i>Réservé pour les structures identifiées par la DTN</i>	PPF - CAF	
	- PPF - Encadrement : vacances et formations des entraîneurs de la structure	
	- PPF - Optimisation de l'entraînement : Interventions dans le champ "optimisation de la performance", la prévention des blessures, et la récupération	
	- PPF - Actions sportives : stages, regroupements, déplacements de sélection	



*Le paramétrage informatique de Compte Asso est tel qu'il inclut les actions relatives à l'ETR dans l'onglet « Accession du sport de HN ». Or, nous informons les ligues, que leur action « ETR » doit être déposée dans l'onglet « Développement de la Pratique », tel que décrit dans le tableau des actions Ligue. Les actions fédérales ETR ciblées sont des actions, positionnées en amont de l'accession de niveau territoriale et concourent à amener les nageurs à potentiel à intégrer les CAF.

**Les actions déposées dans le cadre du PPF "Accession territoriale" devront être avisées par la cellule de suivi de chaque CAF et devront être remontées à la direction technique nationale dès le dépôt des dossiers.

ACTIONS ELIGIBLES COMITES DEPARTEMENTAUX

OBJECTIFS OPERATIONNELS	COMITES DEPARTEMENTAUX - ACTIONS PSF 2024	Instruction
Développement de la pratique	Former les encadrants et professionnaliser les structures de la Fédération	Régionale
	- Organisation de stages supports pour engager des formations d'éducateurs ADN	
	- Mise en œuvre de sessions de formation des dirigeants bénévoles et/ou des officiels	
	- Journée promotion bénévoles – recrutement/ valorisation des bénévoles	
	Identification, organisation et animation des ETD	
	- Animation territoriale, regroupements départementaux, détection,	
	- Accompagnement à la structuration des clubs	
	Augmenter le nombre de licenciés en développant une nouvelle activité	
	- Proposer une nouvelle activité de pratique	
	- Développer une activité pour un public non encore accueilli	
	- Consolider une activité créée l'année précédente (Année N et N+1)	
	Fidéliser les licenciés	
	- Manifestations ou animations sportives à destination des pratiquants non-compétiteurs	
	- Regroupements sportifs Natation à destination des pratiquants non-compétiteurs ET en collaboration avec une association d'une autre discipline (multisport) ou d'une association socio-culturelle (multi-activité)	
	Augmenter le nombre de licenciés par la promotion des activités de la FFN	
- Proposer un événement de promotion des activités de la FFN		
- Développer une activité dans un nouvel espace de pratique		
Développement de l'éthique et de la citoyenneté*	Féminisation de la gouvernance et de l'encadrement	Nationale
	- Formations aux fonctions de dirigeantes et/ou d'officielles	
	- Organisation de rencontres entre les éducatrices et/ou les dirigeantes	
Développement de l'éthique et de la citoyenneté*	Lutte contre les violences et les discriminations	
	- Organiser des actions de sensibilisation aux violences	
	- Actions d'inclusion à destination des publics en situation de handicap mental ou physique	



*Il est rappelé pour les actions relatives à l'objectif « Ethique et Citoyenneté », que la FFN a signé plusieurs partenariats avec des associations spécialisées sur les thématiques de lutte contre les violences et incivilités telles que les associations : Colosse aux Pieds d'Argile, les Papillons, ... Dans le cadre de ces partenariats, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'informations pour les structures fédérales peut être prise en charge. **A ce titre, les actions seront prioritairement orientées dans le cadre du partenariat national. Toutefois, si un nombre important d'action est identifiée en 2023, alors une partie pourrait être financée via le PSF également.**

Les renseignements concernant les informations et modalités pratiques des partenariats fédéraux sont accessibles via le site fédéral : [J'agis dans mon club | FFN \(ffnatation.fr\)](https://www.ffnatation.fr).

ACTIONS ELIGIBLES CLUBS

OBJECTIFS OPERATIONNELS	CLUBS - ACTIONS PSF 2024	Instruction
Animations vacances olympiques et paralympiques	<p>Attention : action réservée aux clubs préalablement inscrits dans le dispositif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stages sportifs de Natation à destination d'une population non-licenciée issue d'un QPV ou d'une ZRR lors des vacances de printemps ou d'été 	Nationale
Développement de la pratique	Former les encadrants et professionnaliser les structures de la Fédération	Régionale
	<ul style="list-style-type: none"> - Former les encadrants bénévoles aux diplômes fédéraux (aide au financement des BF1, BF2, BF3 ou les UC du MSN correspondantes) - Accompagner les licenciés de la FFN vers la formation au BNSSA - Journée promotion bénévoles – recrutement/ valorisation des bénévoles 	
	Augmenter le nombre de licenciés en développant une nouvelle activité	
	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une nouvelle activité de pratique - Développer une activité pour un public non encore accueilli - Consolider une activité créée l'année précédente (Année N et N+1) 	
	Fidéliser les licenciés	
	<ul style="list-style-type: none"> - Manifestations ou animations sportives à destination des pratiquants non-compétiteurs - Regroupements sportifs Natation à destination des pratiquants non-compétiteurs ET en collaboration avec une association d'une autre discipline (multisport) ou d'une association socio-culturelle (multi-activités) 	
	Augmenter le nombre de licenciés par la promotion des activités de la FFN	
	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un événement de promotion des activités de la FFN - Développer une activité dans un nouvel espace de pratique 	
	Equipements	
	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la gestion d'équipements (DSP) 	
	Outre-Mer	
	<ul style="list-style-type: none"> - Actions sportives spécifiques : aides déplacements nageurs, aides achats matériels sportifs inférieurs à 500€ unitaire HT, organisation de compétitions et stages sportifs, ... 	
	Féminisation de la gouvernance et de l'encadrement	
	<ul style="list-style-type: none"> - Formations aux fonctions de dirigeantes et/ou d'officielles - Rencontres entre les éducatrices et/ou les dirigeantes 	
	Promotion du sport santé	
Développement de l'éthique et de la citoyenneté*	<p>Lutte contre les violences et les discriminations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des actions de sensibilisation aux violences - Actions d'inclusion à destination des publics en situation de handicap mental ou physique 	
Accession au sport de HN** Réservé pour les structures identifiées par la DTN	<p>PPF - CAF</p> <ul style="list-style-type: none"> - PPF - Encadrement : vacances et formations des entraîneurs de la structure - PPF - Optimisation de l'entraînement : Interventions dans le champ "optimisation de la performance", la prévention des blessures, et la récupération - PPF - Actions sportives : stages, regroupements, déplacements de sélection 	

Tableau de synthèse des actions éligibles au PSF 2024

Objectif opérationnel Le Compte Asso	Objectif général	Sous-objectif / Axe	Actions éligibles (Intitulés)	Structures éligibles
Développement de la pratique	STRUCTURATION DU RÉSEAU	Former les encadrants et professionnaliser les structures de la Fédération	Stage support pour formation ADN (Académie de la Natation), Formation des bénévoles dirigeants (CFG, CNOSF - jeunes dirigeants) Formation des officiels Journée promotion - recrutement des bénévoles Accompagnement à la structuration des clubs	Ligues et comités départementaux
Développement de la pratique	STRUCTURATION DU RÉSEAU	Identification, organisation et animation des ETR ou ETD (5 disciplines)	Animation territoriale Regroupements régionaux Détection	Ligues et comités départementaux
Développement de la pratique	STRUCTURATION DU RÉSEAU	Former les encadrants et professionnaliser les structures de la Fédération	Former les encadrants bénévoles aux diplômes fédéraux (BF1, BF2, BF3 ou les UC du MSN correspondantes) Accompagner les licenciés de la FFN vers la formation au BNSSA Journée promotion - recrutement des bénévoles	Clubs
Développement de la pratique	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Augmenter le nombre de licenciés en développant une nouvelle activité	Ouvrir une nouvelle activité de pratique Développer une activité pour un public non encore accueilli Consolider une activité créée l'année précédente (année N et N+1).	Tous
Développement de la pratique	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Fidéliser les licenciés	Manifestations ou animations sportives à destination des pratiquants licenciés non-compétiteurs (valorisation des progrès dans l'activité, enjeux collectifs, perfectionnement, parents-enfants, etc...) Regroupements sportifs Natation à destination des pratiquants non-compétiteurs ET en collaboration avec une association d'une autre discipline (multi-sport) ou d'une association socioculturelle (multi-activités)	Tous
Développement de la pratique	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Augmenter le nombre de licenciés par la promotion des activités de la FFN	Proposer un évènement de promotion des activités de la FFN Développer une activité dans un nouvel espace de pratique	Tous
Développement de la pratique	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Soutien à la gestion d'équipements (DSP)	Gestion d'équipement aquatique (tous) Accompagnement des collectivités aux projets de création et/ou de rénovation d'équipement (ligues)	Tous
Développement de la pratique	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Actions sportives spécifiques Outre-Mer	Aides déplacements nageurs, aides achats matériels sportifs, organisation de compétitions et stages sportifs, ...	Tous
Développement de la pratique	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Féminisation de la gouvernance et de l'encadrement	Formations aux fonctions de dirigeantes et/ou d'officielles réservées à un public exclusivement féminin Rencontres entre les éducatrices et/ou les dirigeantes du territoire permettant un échange de pratiques et problématiques professionnelles	Tous
Développement de l'éthique et de la citoyenneté	ÉTHIQUE ET CITOYENNETÉ	Lutte contre les violences et les discriminations	Organiser des actions de sensibilisation aux violences (sexistes et sexuelles, harcèlement, ...) à destination des licenciés et/ou des encadrants Actions d'inclusion à destination des publics en situation de handicap mental ou physique	Tous
Promotion du Sport Santé	SANTÉ - SOCIAL	Accueillir de nouveaux publics - diversifier l'offre de pratique	Création d'une section Nagez Forme Santé (obtention de l'agrément) Création d'une section ou d'un créneau avec des partenaires locaux (maison sport-santé, associations, ...)	Clubs
Accession au sport de haut niveau	PPF - CAF	Développer les actions de détection et de formation sportive	PPF - Encadrement : vacances et formations des entraîneurs de la structure PPF - Optimisation de l'entraînement : interventions dans le champ "optimisation de la performance", la prévention des blessures, et la récupération PPF - Actions sportives : stages, regroupements, déplacements de sélection	Structures fédérales identifiées

3. Les modèles de fiches actions CERFA

Fiches actions du PSF 2024 STRUCTURATION : FORMATION LIGUES ET COMITES DEPARTEMENTAUX

OBJECTIF : STRUCTURATION DU RÉSEAU

Sous-objectif : Former les encadrants et professionnaliser les structures de la Fédération

Actions éligibles pour les ligues et comités départementaux [intitulé] :

- Stage support pour formation ADN
- Formation des bénévoles dirigeants (CFG, CNOSF - jeunes dirigeants)
- Formation des officiels
- Journée promotion bénévoles - recrutement et valorisation des bénévoles
- Accompagnement à la structuration des clubs

Public cible [bénéficiaires] :

- Licenciés de la FFN ayant l'âge requis pour les différents diplômes
- Bénévoles potentiels
- Une attention particulière sera portée aux actions à destination des licenciés les plus jeunes pour lesquels les formations fédérales sont un premier pas dans l'engagement au sein du club

Critères d'évaluation du projet [item cerfa] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité de la ligue ou du comité à l'année N-1 (% du nombre actuel de club) et projetant un véritable impact de développement [bénéficiaires]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [description]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [description]
- Le coût moyen par heure de formation et par stagiaire pris en compte dans le budget est de 10€

Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.

Objectifs [évaluation] :

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions "Formation", l'indicateur attendu est le **nombre d'encadrants ou officiels formés** (d'après les déclarations Extranat).

En fonction des besoins et potentiels identifiés (nombre moyen d'encadrants par club et par licenciés sur le territoire, spécificité en fonction de la discipline), les actions visant à la formation des bénévoles seront plus ou moins valorisées dans le PSF (enveloppe régionale totale). Les référents régionaux sont vos interlocuteurs privilégiés pour échanger sur les orientations de développement territorial.

Dispositifs complémentaires :

La formation des bénévoles relève également des dispositifs FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) via le CompteAsso : <https://www.associations.gouv.fr/FDVA.html>.

La formation professionnelle (BPJEPS, DEJEPS), est accompagnée par les dispositifs Apprentissage et/ou certains organismes financeurs privés dans le cadre des contrats de professionnalisation. Plus d'informations auprès de l'INFAN.

STRUCTURATION : FORMATION CLUBS

OBJECTIF : STRUCTURATION DU RÉSEAU

Sous-objectif : Former les encadrants et professionnaliser les structures de la Fédération

Actions éligibles [intitulé] :

- Former les encadrants bénévoles aux diplômes fédéraux (BF1, BF2, BF3 ou les blocs du MSN correspondantes)
- Accompagner les licenciés de la FFN vers la formation au BNSSA
- Journée promotion bénévoles - recrutement et valorisation des bénévoles

Public cible [bénéficiaires] :

- Praticants licenciés ou bénévoles intervenant au sein du club.
- Bénévoles potentiels
- Une attention particulière sera portée aux actions à destination des licenciés les plus jeunes pour lesquels les formations fédérales sont un premier pas dans l'engagement au sein du club

Critères d'évaluation du projet [item cerfa] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [bénéficiaires]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [description]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif) [budget prévisionnel et/ou description]
- Pérennité du projet dans le temps (plan de formation du club, articulation avec le projet de développement, ...) [description]
- Conventionnement avec association de formation au BNSSA ou développement d'une section en interne [description ou moyens matériels et humains]

Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.

Objectifs [évaluation] :

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions "**Formation**", l'indicateur attendu est l'**attestation de suivi de formation**.

L'accompagnement PSF pour les formations ne peut dépasser :

- 200€ par stagiaire pour un BF1
- 300€ par stagiaire pour un BNSSA ou un BF2
- 400€ par stagiaire pour un BF3

En fonction des besoins et potentiels identifiés (nombre moyen d'encadrants par club et par licenciés sur le territoire, spécificité en fonction de la discipline), les actions visant à la formation seront plus ou moins valorisées dans le PSF

(enveloppe régionale totale). Les référents régionaux sont vos interlocuteurs privilégiés pour échanger sur les orientations de développement territorial.

Dispositifs complémentaires :

La formation des bénévoles relève également des dispositifs FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) via le CompteAsso : <https://www.associations.gouv.fr/FDVA.html>

La formation professionnelle (BPJEPS, MSN, DEJEPS), est accompagnée par les dispositifs Apprentissage et/ou certains organismes financeurs privés dans le cadre des contrats de professionnalisation et ne sont pas pris en compte par le PSF. Plus d'informations auprès de l'INFAN

STRUCTURATION : ETR/ ETD

OBJECTIF : STRUCTURATION DU RÉSEAU

Sous-objectif : Identifier, organiser et animer les ETR ou les ETD (5 disciplines)

Actions éligibles pour les Ligues [intitulé] :

- Organisation de l'animation sportive territoriale
- Regroupements régionaux ou départementaux
- Action de détection

Public cible [bénéficiaires] :

- Licenciés de la FFN

Critères d'évaluation du projet [item cerfa] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité de la ligue à l'année N-1 (% du nombre actuel de club) et projetant un véritable impact de développement [bénéficiaires]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [description]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [description]
- Cohérence du projet avec le projet de développement de la Ligue [description]

Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.

Objectifs [évaluation] :

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions "ETR", l'indicateur attendu est **le bilan des actions : nombre d'actions, publics concernés, effets** (document à fournir par la Ligue).

Dispositifs complémentaires :

La formation des bénévoles relève également des dispositifs FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) via le CompteAsso : <https://www.associations.gouv.fr/FDVA.html>

La formation continue des entraîneurs salariés peut également être prise en charge par l'AFDAS dans le cadre des "actions collectives". Plus de renseignements auprès de l'INFAN.

ETHIQUE ET CITOYENNETÉ : LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS

OBJECTIF : ÉTHIQUE ET CITOYENNETÉ

Sous-objectif : Lutte contre les violences et les discriminations

Actions éligibles : [intitulé] :

- Organiser des actions de sensibilisation aux violences (sexistes et sexuelles, harcèlement, ...) à destination des licenciés et/ou des encadrants
- Actions d'inclusion à destination des publics en situation de handicap mental/psychique ou physique

Public cible [bénéficiaires] :

- Licenciés sportifs ou bénévoles des clubs, comités ou ligues.
- Pratiquants en situation de handicap mental/psychique ou physique

Critères d'évaluation du projet [item cerfa] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [bénéficiaires]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [description]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, conventionnement avec d'autres structures pour intervention d'experts) [budget prévisionnel et/ou description]
- Pour les actions inclusions : présentation des modalités d'organisation de l'inclusion des publics en situation de handicap mental/psychique ou physique avec le public valide [description]
- Gratuité des actions [description]

Une attention particulière sera accordée aux équipes projets respectant les attendus en matière de gouvernance du sport (parité, engagement des jeunes, ...).

Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.

Objectifs [évaluation] :

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions "**Lutte contre les violences et les discriminations**", l'indicateur attendu est le **nombre de participants** (un minimum attendu en fonction des territoires).

DEVELOPPEMENT : SPORT-SANTE

OBJECTIF : SANTÉ - SOCIAL

Sous-objectif : accueillir de nouveaux publics - diversifier l'offre de pratique

Actions éligibles [intitulé] :

- Création d'une section Nagez Forme Santé (obtention de l'agrément)
- Création d'une section santé avec des partenaires locaux (maison sport-santé, associations médicales, ...)

Public cible [bénéficiaires] :

- Nageurs et non-nageurs atteints de pathologies pour lesquelles l'activité physique est recommandée comme outil de prévention ou d'amélioration du capital santé

Critères d'évaluation du projet [item cerfa] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [bénéficiaires]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [description]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, conventionnement avec d'autres structures pour investir de nouveaux espaces) [budget prévisionnel et/ou description]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [description]. *Pour les sections NFS, le seuil de rentabilité est estimé à 6 personnes.*
- Expérience et solidité de l'équipe projet (nombre de bénévoles et de salariés diplômés mobilisés, répartition des rôles, etc, ...) [moyens humains].

Une attention particulière sera accordée aux équipes projets respectant les attendus en matière de gouvernance du sport (parité, engagement des jeunes, ...).

Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.

Objectifs [évaluation] :

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **Sport-santé**, les indicateurs attendus sont :

- *Pour les nouvelles sections : l'agrément du club (Nagez Forme Santé) et/ou la formation d'un éducateur au cours de la saison.*
- *Pour les sections déjà agréées : les partenariats noués avec des structures (Maison Sport-Santé, Contrats Locaux de Santé, associations de malades, ...).*

Les actions sport-santé sont identifiées comme une priorité nationale, répondant à un besoin sur l'ensemble du territoire.

Dispositifs complémentaires :

Les actions sport-santé peuvent également être financées par les DRAJES (via le CompteAsso) et/ou les Fond de Développement de la Vie Associative (<https://www.associations.gouv.fr/FDVA.html>)

DEVELOPPEMENT : FEMINISATION

OBJECTIF : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Sous-objectif : Féminisation de la gouvernance et de l'encadrement

Dans la perspective de parvenir aux objectifs fixés par la nouvelle loi de démocratisation du sport, la féminisation de la gouvernance est un sujet sur lequel les fédérations sportives doivent porter une attention particulière. Sur ce sujet spécifique, les actions soutenues par le PSF ont ainsi pour objectif de faciliter l'accès des femmes aux fonctions de dirigeantes, de juges ou d'encadrement.

Les actions éligibles sont les suivantes (et uniquement celles-ci) [intitulé] :

- Formations aux fonctions de dirigeantes et/ou d'officielles réservées à un public exclusivement féminin
- Rencontres entre les éducatrices et/ou dirigeantes du territoire permettant un échange de pratiques et problématiques professionnelles

Ces actions sont à envisager avec plusieurs rassemblements répartis sur une saison.

Critères d'évaluation du projet [item cerfa] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [bénéficiaires]
- Gratuité des actions [description]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [description]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, conventionnement avec d'autres structures pour investir de nouveaux espaces) [budget prévisionnel et/ou description]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [description]
- Présence d'une personnalité féminine représentative et engagée [description]

Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.

Indicateurs [évaluation] :

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **Féminisation**, les indicateurs attendus sont le **nombre de femmes ayant participé aux actions** (un minimum attendu en fonction des territoires) et le **taux de satisfaction** (intérêt pour les missions futures, régularité de présence).

DEVELOPPEMENT : NOUVELLES PRATIQUES

OBJECTIF : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Sous-objectif : augmenter le nombre de licenciés en développant une activité

Actions éligibles [intitulé] :

- Proposer une nouvelle activité de pratique
- Développer une activité pour un public non encore accueilli
- Consolider une activité créée l'année précédente (année N et N+1).

Exemples :

Création d'une nouvelle activité au sein du club (éveil aquatique, ENF, water-polo, natation artistique, ...)

Développement d'une activité existante par l'accueil d'un nouveau public (nouvelle tranche d'âge, nouveau type de public, ...)

Développer une activité dans un nouvel espace de pratique (bassin mobile, milieu naturel, ...)

Partenariat avec le milieu scolaire (Conventionnement « Une Ecole, un club » ...)

Public cible [bénéficiaires] :

- Population non-licenciée à la FFN de tout âge
- Une attention particulière sera portée aux actions à destination des publics issus des territoires prioritaires (QPV et des ZRR) ainsi qu'aux publics en situation de handicap

Critères d'évaluation du projet [item cerfa] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [bénéficiaires]
- Composition de l'équipe intervenante (salariés, diplômés fédéraux, ...) [moyens humains]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [description]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, conventionnement avec d'autres structures pour investir de nouveaux espaces) [budget prévisionnel et/ou description]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [description]

Une attention particulière sera accordée aux équipes projets respectant les attendus en matière de gouvernance du sport (parité, engagement des jeunes, ...).

Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.

Objectifs [évaluation] :

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **Développement** (nouvelle activité ou nouvel espace de pratique), l'indicateur attendu est **le nombre de nouvelles licences** (dans la pratique concernée).

En fonction des besoins et potentiels identifiés (population, taux de licence dans la région, nombre de piscines), les actions visant à augmenter le nombre de licenciés seront plus ou moins valorisées dans le PSF. Les référents régionaux sont vos interlocuteurs privilégiés pour échanger sur les orientations de développement territorial.

DEVELOPPEMENT : GESTION D'EQUIPEMENTS

OBJECTIF : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Sous-objectif : accompagner la gestion d'équipements par les structures FFN

Actions éligibles [intitulé] :

- Gestion d'équipement aquatique dans le cadre d'une DSP
- Accompagnement des collectivités aux projets de création et/ou de rénovation d'équipement (pour les ligues)

Public cible [bénéficiaires] :

- Tous publics

Critères d'évaluation du projet [item cerfa] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [bénéficiaires]
- Composition de l'équipe intervenante (salariés, diplômés fédéraux, ...) [moyens humains]
- Modalités de conventionnement pour la gestion [description]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, partenaires financiers, ...) [budget prévisionnel et/ou description]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [description]

Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.

Objectifs [évaluation] :

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **Développement** - gestion d'équipement, l'indicateur attendu est **le bilan d'activité et le bilan financier de l'équipement**.

DEVELOPPEMENT : FIDELISER LES LICENCIES

OBJECTIF : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Sous-objectif : fidéliser les licenciés

Actions éligibles [intitulé] :

- Manifestations ou animations sportives à destination des pratiquants licenciés **non-compétiteurs** (valorisation des progrès dans l'activité, enjeux collectifs, perfectionnement, parents-enfants, etc...)
- Regroupements sportifs Natation à destination des pratiquants non-compétiteurs **ET** en collaboration avec une association d'une autre discipline (multisport) ou d'une association socioculturelle (multi-activités)

Public cible :

- Population licenciée à la FFN de tout âge non-compétiteur
- Une attention particulière sera portée au public, 14-20 ans

Critères d'évaluation du projet [item cerfa] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club, du CD ou de la Ligue à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [*bénéficiaires*]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [*description*]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif) [*budget prévisionnel et/ou description*]
- Modalités de convention avec l'association sportive ou socioculturelle
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [*description*]
- Expérience et solidité de l'équipe projet (nombre de bénévoles et de salariés diplômés mobilisés, répartition des rôles, etc, ...) [*moyens humains*]
- Pas de système de classement ou de hiérarchisation des participants [*description*]

Une attention particulière sera accordée aux équipes projets respectant les attendus en matière de gouvernance du sport (parité, engagement des jeunes, ...).

Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.

Objectifs [évaluation] :

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **Fidélisation**, l'indicateur attendu est **le taux de renouvellement de licences en année N+1** (supérieur à l'antérieur).

Le caractère **innovant et le nombre de participants** sera également pris en compte dans l'évaluation des actions "événements sportifs".

Pour les actions “regroupements sportifs”, le **nombre de participants et le partenariat conventionné** avec une autre association est attendu.

En fonction des besoins et potentiels identifiés (population, taux de licence dans la région, nombre de piscines), les actions visant à fidéliser les licenciés seront plus ou moins valorisées dans le PSF. Les référents régionaux sont vos interlocuteurs privilégiés pour échanger sur les orientations de développement territorial.

DEVELOPPEMENT : EVENEMENTIEL

OBJECTIF : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Sous-objectif : augmenter le nombre de licenciés par la promotion des activités de la FFN

Actions éligibles [intitulé] :

- Proposer un évènement de promotion des activités de la FFN
- Développer une activité dans un nouvel espace de pratique

Public cible [bénéficiaires] :

- Population non-licenciée à la FFN de tous âges.
- Une attention particulière sera portée aux actions à destination des publics issus des territoires prioritaires (QPV et des ZRR) ainsi qu'aux publics en situation de handicap

Critères d'évaluation du projet [item cerfa] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Lien de l'action avec les dispositifs de la FFN (guide des activités estivales : Nagez Grandeur Nature, Waterpolo Summer tour, EDF Aqua-Challenge, ...) [description]
- Lien de l'action avec la Grande Cause Nationale (labellisation) [description]
- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [bénéficiaires]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [description]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, conventionnement avec d'autres structures pour investir de nouveaux espaces) [budget prévisionnel et/ou description]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [description]
- Expérience et solidité de l'équipe projet (nombre de bénévoles et de salariés diplômés mobilisés, répartition des rôles, etc, ...) [moyens humains]

Une attention particulière sera accordée aux équipes projets respectant les attendus en matière de gouvernance du sport (parité, engagement des jeunes, ...).

Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.

Objectifs [évaluation] :

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **Développement** (évènement), l'indicateur attendu est le **nombre de titres animation** (d'après la déclaration Extranat).

Pour les actions “eau libre”, l’indicateur attendu est le **nombre de participants** (fiche de résultat).

En fonction des besoins et potentiels identifiés (population, taux de licence dans la région, nombre de piscines), les actions visant à augmenter le nombre de licenciés seront plus ou moins valorisées dans le PSF. Les référents régionaux sont vos interlocuteurs privilégiés pour échanger sur les orientations de développement territorial.

Pour les évènements labellisables “Grande Cause Nationale” : <https://www.grandecause-sport.fr/labelliser.html>

DEVELOPPEMENT : ANIMATIONS OLYMPIQUES

OBJECTIF : ANIMATION ÉTÉ - VACANCES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Sous-objectif : Organiser des actions d'animation sportive au cours des vacances de printemps et/ou d'été

Rappel : les structures intéressées par ces actions doivent au préalable s'être inscrites auprès de la Fédération, avant le 20 mars, en envoyant un mail à l'adresse : psf@ffnatation.fr pour être autorisées à déposer une action dans Compte Asso, dans le cadre de leur dossier PSF.

Actions éligibles [intitulé] :

- Stages sportifs Natation à destination d'une population non-licenciée issue d'un QPV ou d'une ZRR lors des vacances de printemps ou d'été

Public cible [bénéficiaires] :

- Population non-licenciée à la FFN de tous âges issus des QPV ou des ZRR, avec une priorité sur les enfants et les jeunes adultes, jusque environ 25 ans

Critères d'évaluation du projet [item cerfa] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [bénéficiaires]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [description]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, conventionnement avec d'autres structures pour investir de nouveaux espaces) [budget prévisionnel et/ou description]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [description]
- Nombre d'éducateurs diplômés mobilisés [moyens humains]

Une attention particulière sera accordée aux équipes projets respectant les attendus en matière de gouvernance du sport (parité, engagement des jeunes, ...).

Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.

Objectifs [évaluation] :

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **Développement** (événement), l'indicateur attendu est le **nombre de titres animation** (d'après la déclaration ExtraNat).

En fonction des besoins et potentiels identifiés (population, taux de licence dans la région, nombre de piscines), les actions visant à augmenter le nombre de licenciés seront plus ou moins valorisées dans le PSF. Les référents régionaux sont vos interlocuteurs privilégiés pour échanger sur les orientations de développement territorial.

Pour les évènements labellisables "Grande Cause Nationale" : <https://www.grandecause-sport.fr/labelliser.html>